

Prescription médicale nominative
Greffons osseux d'origine humaine Puros®

Demande à envoyer signée par fax au 09.70.60.11.58 ou mail: info@novomedics-france.fr
Livraison programmée 3 à 5 jours avant la date d'intervention

Pour toute information, veuillez contacter notre service client :
ZIMMER DENTAL SAS - Service Client. Tel : +33.01.41.05.43.43 – E-mail: zv.commandes@zimvie.com

Date de la demande :/...../.....
Pour l'intervention du :/...../.....

Prescripteur

N° de client ZimVie :
Nom :
Adresse :
.....
Nom d'un responsable à contacter :
Téléphone :
E-mail :
N° RPPS : :
Merci de ne pas livrer :

Patient :

Nom de naissance :
Prénoms :
Date de naissance : / /
Sexe : Féminin Masculin
Indication thérapeutique :
.....

Date , cachet et signature du praticien

Dénomination commerciale	Référence	Volume en cc	Prix TTC	Quantité	Montant total TTC
		Taille en mm	(TVA 5.5%)		
Poudre d'os Spongieux Puros® Granulométrie : 0,25-1mm	67210	0,5 cc	98,00 €		
	67211	1,0 cc	163,00 €		
	67209	2,0 cc	299,00 €		
Poudre d'os Spongieux Puros® Granulométrie : 1-2 mm	67212	0,5 cc	98,00 €		
	67213	1,0 cc	163,00 €		
	67214	2,0 cc	299,00 €		
Poudre d'os Cortical Puros® Granulométrie : 0,25-1mm	67215	3,0 cc	397,00 €		
	67271	0,5 cc	98,00 €		
	67272	1,0 cc	163,00 €		
Poudre d'os Cortical Puros® Granulométrie : 1-2 mm	67273	2,0 cc	299,00 €		
	67274	0,5 cc	98,00 €		
	67275	1,0 cc	163,00 €		
Poudre d'os Cortico-Spongieux Puros® BLEND Granulométrie : 0,25-1mm	67276	2,0 cc	299,00 €		
	67800	0,5 cc	98,00 €		
	67801	1,0 cc	163,00 €		
Poudre d'os Cortico-Spongieux Puros® BLEND Granulométrie : 1-2 mm	67802	2,0 cc	299,00 €		
	67803	0,5 cc	98,00 €		
	67804	1,0 cc	163,00 €		
Bloc d'os Cortico-Spongieux Puros®	67805	2,0 cc	299,00 €		
	67220	15x 10x 9 mm	397,00 €		
	67221	15x 15x 9 mm	525,00 €		
Bloc d'os Spongieux Puros®	67222	8x8x8 mm	430,00 €		
	67223	10x10x20 mm	477,00 €		
	67224	10x20x20 mm	651,00 €		
Bloc d'os Spongieux Puros® conçu et façonné sur mesure*	67217	5 x 1 x 1mm min	1 130,00 €		
		27 x 15 x 15 mm max			
	67218	27.1 x 15.1 x 15.1 mm min 60 x 30 x 30 mm max	1 400,00 €		
Cheville d'os Spongieux Puros®	67225	Ø7mm, L14-18 mm	463,00 €		
	67226	Ø10mm, L16-20 mm	617,00 €		
Allogreffe Puros® Dermis 0.8-1.8 mm	67793	10 x 10 mm	160,00 €		
	67790	10 x 20 mm	210,00 €		
	67791	10 x 40 mm	260,00 €		
	67792	20 x 40 mm	300,00 €		
Allogreffe Puros® Dermis 0.3-0.8 mm	67794	10 x 10 mm	160,00 €		
	67795	10 x 20 mm	210,00 €		
	67796	10 x 40 mm	260,00 €		
	67797	20 x 40 mm	300,00 €		
*prévoir un délai de 12 semaines avant la date de l'intervention		Frais de port en sus TTC (€)			
		Montant total TTC(€)			

Convention d'Implantation avec un Praticien

Article 1 : OBJET

Le but de cette convention de collaboration est de définir, conformément à la réglementation, les engagements des parties désignées au verso intervenant dans les activités de distribution et d'utilisation de greffons d'origine humaine.

Article 2 : DEFINITIONS

Novomedics France est une Banque de Tissus autorisée par l'ANSM (n° d'autorisation : BT/18/O/002) en date du 09 Août 2018 a pour vocation d'organiser la conservation, la distribution et la traçabilité de tissus osseux d'origine humaine en vue de leur greffe chez l'être humain .

Article 3: ENGAGEMENTS DE LA BANQUE DE TISSUS

- Fournir au chirurgien des allogreffes dans la limite de ses stocks et sous réserve du respect par le chirurgien de ses propres engagements
- Assurer une assistance médicale et technique auprès du chirurgien notamment en ce qui concerne l'utilisation des documents de **traçabilité**
- Fournir des greffons sécurisés, conformes en regard des analyses sérologiques prévues à la réglementation Française (Code de la Santé Publique, Arrêtés du 23/12/10 et arrêté du 14/05/10 et décision du 27/10/10).
- Réaliser l'ensemble des opérations de collecte, de sécurisation et de transformation des greffons conformément à la législation propre aux banques de tissus et en particulier la décision du 27/10/10
- Respecter la loi de bioéthique relative au respect du corps humain.

Article 4 : ENGAGEMENTS DU CHIRURGIEN IMPLANTEUR

- Être autorisé à implanter les greffons osseux dans le cadre de son activité, et se conformer à l'arrêté du 1^{er} février 2018 relatif aux règles de de bonnes pratiques d'utilisation des tissus par les médecins et chirurgiens-dentistes en dehors des établissements de santé, et notamment :
 - Vérifier le produit à réception : intégrité de l'emballage et du produit, présence du document de livraison, concordance des identifications et date de péremption
 - Respecter les consignes de conservation du produit mentionnées sur l'étiquette
 - Prendre connaissance de l'ensemble des documents joints à tout greffon d'origine humaine distribué par Novomedics France et vérifier son adéquation à l'utilisation prévue.
 - Informé le patient receveur, conformément à la loi, de l'origine humaine du greffon, et obtenir son consentement libre et éclairé.
 - Renseigner la Prescription Médicale pour son patient et n'utiliser les produits commandés que pour ce patient.
 - Ne pas créer de stock des greffons osseux Puros®.
 - Transmettre à Novomedics France les documents de traçabilité complétés et signés pour chaque greffon implanté ou détruit
 - Ajouter au dossier médical du patient la traçabilité et le certificat de validation du tissu greffé et archiver ces informations pour une durée de 30 ans.
 - Ne détruire aucun greffon osseux.
- Accepter tout audit mandaté par Novomedics France concernant les activités liées à l'utilisation et à la traçabilité des greffons.
- Informé sans délai Novomedics France de tout incident relatif à la vigilance (vigilance@novomedics-france.fr) ou de toute autre anomalie constatée.

Article 5 : RETOUR DE GREFFON

Le retour des produits non utilisés n'est pas possible. Seuls les greffons devant être détruits peuvent être retournés par le praticien après avoir pris contact avec Novomedics France à l'adresse mail suivante : vigilance@novomedics-france.fr . Novomedics France mandatera le transporteur.

Cachet du cabinet

Signature du prescripteur